CONVOCATION

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE D'ECUBLENS

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Ecublens/FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 20 avril 2021, à 20h00, à la salle polyvalente de Promasens.

En raison du contexte sanitaire actuel et dans le but de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, le Conseil communal se voit contraint d'organiser l'assemblée communale à Promasens; un service de transport sera organisé, selon les informations ci-dessous.

Tractanda :

1. Procès-verbaux
   - 1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020
   - 1.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020

2. Comptes 2020
   - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
   - 2.2 Présentation des comptes d'investissement
   - 2.3 Présentation du bilan et hors-bilan
   - 2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière
   - 2.5 Approbation

3. Information sur l'investissement « Réfection de canalisations pour Fr. 40'000.-- » , présenté aux assemblées communales du 22 septembre 2020 et du 15 décembre 2020.
   - 3.1 Réfection de canalisations : validation de la décision du Conseil communal pour un complément de Fr. 40'000.--
   - 3.2 Rapport de la commission financière lu en assemblée communale le 22 septembre 2020
   - 3.3 Approbation

4. Divers

L'assemblée communale aura lieu selon les mesures sanitaires en vigueurs liées à la pandémie du COVID-19 (masque obligatoire).

Pour des raisons d'organisation, les personnes qui ont besoin d'un transport sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale au 021 909 54 91, jusqu'au jeudi 15 avril 2021.

Les documents concernant les points 1 et 2 peuvent être consultés sur le site internet de la commune (www.ecublens-fr.ch) ou au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal